Image not found or type unknown

Demande de regularisation

Par **fahimo**, le **05/02/2015** à **16:22**

bonjour,j'ai travaille dans une boite d'interim,l'interim a etabli un cerfa pour moi avec une promesse d'embauche et tus les autres document me permetant d'obtenir une regularisation par le travail.apres depot de dossier a la prefecture de val de marne,1 an et demi d'instruction je viens d'botenir un recepissé de 3 mois m'autorisant à travailler.au renouvelement j'aprend que mon recepissé ne me permet plus de travailler,la direccte nous demande des document de ma boite d'interim,qui les fourni.la direccte exige que j'apporte les fiches de paye des3 mois quee jai travaillé payé au smic or etant interimaire,j'ai eu que du boulot temporaire d1 semaine pr la 1ere fiche de paye et la 2eme 18 jours de boulot.es-ce-que c'est possible que la direccte acceptera ces fiches de paye qui ne sont pas au smic?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés